



**DELIBERATION N° 26/029 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DU 4 MAI 2026  
CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI U 4 DI MAGHJU DI U 2026**

**SEANCE DU 29 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Antonia LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Antoine-Joseph PERALDI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Anna Maria COLOMBANI  
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Françoise CAMPANA  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Louis GIANNECCHINI  
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Pierre GHIONGA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI,  
Antoine POLI

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (59) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. MAUPERTUIS', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 4 DI  
MAGHJU DI U 2026**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 4 MAI 2026**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session du 29 mai 2026, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

# SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI 2026

## COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

### JOURNÉE DU LUNDI 4 MAI

Le 4 mai 2026, à 10 heures 25, l'Assemblée de Corse dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle le déroulé de l'ordre du jour qui comprend l'élection du Conseil exécutif de Corse et de son Président.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Sont présents : Mmes et MM.

**ACQUAVIVA Jean-Félix, ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danelle, ARMANET Guy, ARRIGHI Véronique, BASTIANI Angèle, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, CHIARELLI-LUZI Vannina, COGNETTI-TUCHINI Cathy, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, FAZI Bianca, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIOVANNANGELI Gilles, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCIONI Don Joseph, LUCIANI Saveriu, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PAOLINI Julien, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

Sont absents et ont donné pouvoir :

**Mme BATTESTINI Serena à Mme BRANCA Marie-Claude  
Mme BORROMEI Vanina à M. ANGELINI Jean-Christophe  
Mme LUCIANI Antonia à Mme NIVAGGIONI Nadine**

**Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. MONDOLONI Jean-Martin**  
**Mme MATTEI Flora à M. SORBA François**  
**M. POLI Antoine à M. LUCIANI Saveriu**  
**Mme PONZEVERA Juliette à M. GIABICONI Jean-Charles**

**Est absente :**

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, rappelle que, s'agissant d'une session au cours de laquelle l'Assemblée de Corse doit élire un nouveau Conseil exécutif, le quorum requis est celui des 2/3 de conseillers présents ou représentés et qu'il est largement atteint.

Dans une allocution d'ouverture, elle rappelle que ce 4 mai marque une nouvelle étape de la vie institutionnelle de la Corse à l'occasion de l'installation du futur Conseil exécutif et de son nouveau Président, que ce moment solennel s'inscrit dans la continuité démocratique qui a suivi la décision du Président Gilles SIMEONI de démissionner de ses fonctions de président afin de se consacrer au mandat que les électeurs lui ont confié lors des dernières élections municipales à Bastia.

Elle souligne que cette nouvelle page est à la fois une continuité et un renouveau ; continuité dans l'engagement au service des Corses, dans la défense de l'identité, de la langue, de l'environnement et du développement ; renouveau dans l'élan, dans les réponses à apporter aux défis économiques, sociaux, climatiques.

Enfin, elle fait observer que le nouveau Conseil exécutif aura la responsabilité de poursuivre le travail déjà engagé depuis 10 ans.

Concernant les modalités pratiques de cette élection, elle indique qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que la liste doit être paritaire et que le vote doit se faire à bulletin secret, avec passage à l'isoloir.

Les candidats souhaitant présenter des candidatures doivent l'annoncer publiquement, sans déclaration politique particulière.

**M. Gilles SIMEONI**, au nom du groupe « Fà Populu Inseme », propose la candidature de M. Gilles GIOVANNANGELI.

**M. Charles VOGLIMACCI**, au nom du groupe « Un Soffiu Novu », présente la candidature de M. Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, au nom du groupe « Core in Fronte », indique qu'il ne présente pas de candidature, n'ayant pas les moyens mathématiques de le faire.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** demande que les listes de candidats soient transmises, en format Word, au Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** donne lecture des candidats des deux listes déposées.

**Liste « Fà Populu Inseme »**

GIOVANNANGELI Gilles  
FAZI Bianca  
SIMEONI Gilles  
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda  
ARMANET Guy  
BASTIANI Angèle  
PAOLINI Julien  
LIVRELLI Dominique  
SANTUCCI Anne-Laure  
ACQUAVIVA Jean-Félix  
CHIARELLI-LUZI Vannina

**Liste « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

MONDOLONI Jean-Martin  
CASANOVA-NICOLAI Paule  
VOGLIMACCI Charles  
PIERI Marie-Anne  
MELA Georges  
DUVAL Santa  
BICCHIERAY Didier  
PEDINIELLI Chantal  
SAVELLI Jean-Michel  
CHIAPPINI Angèle  
SEATELLI Jean-Louis

À 11h, les matériels de vote sont distribués aux élus de l'Assemblée de Corse. Après quoi, le scrutin peut commencer et à 11h20, il est ouvert.

Le Secrétaire de séance appelle nominativement les conseillers et conseillères afin qu'ils se rendent aux isolements, puis à l'urne, pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

**Le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse**, assistés de deux huissiers de séance, procède au dépouillement.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** annonce les résultats du vote.

Inscrits : 63  
Votants : 62  
Exprimés : 49  
Votes blancs ou nuls : 13

**Ont obtenu :**

**Liste « Fà Populu Inseme » : 34 voix**

**Liste « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : 15 voix**

La liste présentée par le groupe « Fà Populu Inseme » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** proclame M. GIOVANNANGELI élu Président du Conseil exécutif de Corse ; et ses colistiers, membres du Conseil exécutif de Corse selon l'ordre de la liste.

Elle invite les membres de la liste à rejoindre les bancs du Conseil exécutif.

Conformément à ce qui a été décidé en Conférence des présidents et tel que cela est prévu par les textes réglementaires, elle indique que les groupes politiques peuvent s'exprimer, s'ils le souhaitent, dans un échange plus politique résultant de cette élection ; et cela, avant que le nouveau Président du Conseil exécutif de Corse ne prononce son allocution.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** explique le sens de la démarche du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » quant à la présentation d'une liste pour le renouvellement du Conseil exécutif, en rappelant qu'« Un Soffiu Novu » est le groupe d'opposition le plus important mathématiquement au regard des suffrages exprimés lors des élections de 2021.

Au nom du groupe, il félicite le nouveau Président du Conseil exécutif de Corse en lui souhaitant une pleine réussite dans le nouveau poste qu'il occupe désormais.

Il fait observer au nouveau Président qu'il arrive :

- dans une Collectivité où la situation financière est particulièrement préoccupante,
- avec un héritage humain très complexe, étant donné que son prédécesseur aura bénéficié d'une légitimité jamais atteinte, et qu'il a fait, aussi, de l'évolution institutionnelle une boussole qu'il n'a jamais quittée,
- à la suite d'une personnalité dont le charisme et l'autorité à la fois politique, issue des urnes, morale et charismatique a tout écrasé, ou presque,
- dans un temps contraint puisqu'il n'aura que 2 ans pour faire ses preuves.

Malgré ce contexte, le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » veut croire en la réussite du nouveau Président du Conseil exécutif de Corse, une réussite qui devra passer par une rupture totale avec son prédécesseur.

La personnalité du nouveau Président, que la presse qualifie de taiseux, permettra de rompre avec cette overdose informationnelle qui a traversé les mandatures depuis 10 ans, de ne plus ériger l'autonomie en Saint-sacrement et de s'attacher aux réalités des Corses.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** souligne, dans un registre plus personnel, qu'il se réjouit de voir un cycliste prendre la présidence du Conseil exécutif de Corse, à la tête d'une équipe avec laquelle il ne peut que réussir, tout en restant fidèle à ses idéaux.

Il souhaite au nouveau Président de savourer l'honneur du moment, celui d'occuper le poste institutionnel le plus important de Corse, tout en mesurant la charge qui est la sienne et le défi exaltant qu'il prépare à relever.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, au nom du groupe « Core in Fronte », adresse ses félicitations au nouveau Président du Conseil exécutif de Corse et à son équipe qui est reconduite au complet dans ses fonctions. Il précise que le groupe a voté « blanc », avec un filigrane bleu ciel, symbole d'espoir, de paix et de sécurité, l'espoir de voir aboutir un projet politique, la paix dont chacun a besoin et la sécurité de la continuation de tout un pan d'histoire qui a permis à un nationalisme ouvert, généreux, contemporain d'accéder à la gouvernance des instances politiques corses.

Par ailleurs, il apprécie le fait que la présidence du Conseil exécutif de Corse soit aujourd'hui, incarnée par un ancien prisonnier politique du FLNC, montrant par là une continuité dans l'histoire patriotique de la Corse et rappelant également, qu'au-delà des divergences, existe une fusion politique qui a conduit à des combats communs, notamment dans l'accompagnement du processus d'émancipation en cours qui sera débattu au Parlement français dans les prochains jours.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** souligne que la position du groupe « Core in Fronte » sera celle de l'accompagnement en souhaitant, toutefois, un changement dans le mode de travail en donnant plus de place au parlementarisme, en discutant de grands sujets, comme la révision du PADDUC, révision à laquelle devront être associées toutes les oppositions, tous les partenaires, dans l'optique de la construction d'un modèle, d'un projet de société qu'il s'agira d'améliorer puisque l'ancien n'a pas été au rendez-vous des attentes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** rappelle que le groupe « Avanzemu » a pris la décision d'être présent ce jour pour l'élection du nouveau Conseil exécutif, alors qu'il était absent lors de la session consacrée au remaniement du même Conseil exécutif en février 2025.

Il souligne que l'élection du nouveau Président marque la fin d'une séquence qui s'est ouverte par la démission du Président Gilles SIMEONI et qui se clôt, ce jour, par l'élection du Président Gilles GIOVANNANGELI. Il estime que cette date est à sanctuariser.

Il se remémore l'année où il entrait au conseil municipal de Purtivecchju et que Gilles GIOVANNANGELI était élu maire de Lecci.

Comme l'ont déjà fait remarquer Jean-Martin MONDOLONI et Paul-Félix BENEDETTI, il se félicite que Gilles GIOVANNANGELI soit le premier Président du Conseil exécutif de Corse, originaire de Corse-du-Sud, ce qui est en soi un événement politique à signaler.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**, saluant l'élection d'un militant nationaliste à la présidence, rappelle que d'autres pages seront à écrire et ce, même si les contentieux politiques, de majorité à opposition, vont demeurer, comme la révision du PADDUC et le statut d'autonomie de la Corse.

Il sera très attentif aux travaux relatifs à l'architecture institutionnelle, au fonctionnement de la société insulaire au travers de celui de la Collectivité de Corse.

Il souhaite que la direction que donnera le Président à cette nouvelle majorité, à ce nouveau Conseil exécutif, permettra de retrouver un espoir.

Pour conclure, et rappelant qu'à la veille du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la création du FLNC, à deux mois de l'examen du projet de loi sur l'autonomie de la Corse par l'Assemblée nationale, il forme le vœu que la Corse puisse embrasser l'espoir.

**M. Romain COLONNA** Il rend hommage au Président Gilles SIMEONI qui, au-delà des critiques parfois excessives et violentes, a su traverser les crises comme celle du COVID, a su gérer la fusion des trois collectivités, a réussi à surmonter une crise politique majeure suite à l'assassinat du militant Yvan COLONNA.

Il fait remarquer que le Président Gilles SIMEONI, sans jamais renoncer à son idéal et en portant la majorité territoriale sur le chemin de l'espoir, a permis d'obtenir certaines avancées et de maintenir le dialogue, les voix de la raison quelle que soit l'intensité de la tempête politique.

Il souligne que toutes les décisions prises par le Président Gilles SIMEONI l'ont été en privilégiant l'intérêt collectif et la défense acharnée du peuple corse qui a un droit absolu à la vie.

De la place que le Président Gilles SIMEONI occupera désormais au Conseil exécutif, **M. Romain COLONNA** espère qu'il continuera à animer le débat politique.

Il rappelle que le groupe « Fà Populu Inseme » sera aux côtés du Président Gilles GIOVANNANGELI, que les Corses pourront compter sur la force du collectif et sur la force de la majorité territoriale et que le combat politique pour la Corse reste inchangé, quel que soit le Président du Conseil exécutif ou la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Ce combat, au nom de la démocratie, permettra :

- la reconnaissance des droits imprescriptibles du peuple corse,
- un développement économique de l'île en termes de prospérité, d'amélioration sociale, de meilleur partage des richesses et de protection contre les nombreuses prédatons qui pèsent sur l'avenir de ses enfants,
- de rendre sa dignité au peuple corse,
- de faire converger l'ensemble des forces nationalistes et l'ensemble des forces de progrès.

**Mme Julia TIBERI**, conseillère non-inscrite, rappelant que cette élection dépasse les voix du seul groupe majoritaire, précise qu'elle a voté en faveur de la liste conduite par Gilles GIOVANNANGELI.

Elle félicite le nouveau Président du Conseil exécutif de Corse en lui souhaitant une pleine réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, une réussite qui revêt une véritable nécessité politique, sociale et sociétale dans l'intérêt de la Corse et du peuple corse.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** remercie les personnes présentes, élues et invitées, ainsi que la Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse et également tous ceux qui ont préparé cette session (secrétariats généraux et cabinets).

Elle adresse également des remerciements au Président Gilles SIMEONI, à Bianca FAZI qui a assumé, par intérim, la fonction de Présidente du Conseil exécutif de Corse.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** félicite le nouveau Président du Conseil exécutif, Gilles GIOVANNANGELI, ainsi que l'ensemble du Conseil, qui devra trouver un nouvel élan qui sera nécessaire pour affronter tous les défis qui se posent à cette île et à son peuple, des défis à la fois démographiques, climatiques, énergétiques.

Elle rappelle que tout cela ne pourra se faire qu'à travers des évolutions institutionnelles et que, par conséquent, l'Assemblée de Corse aura à travailler aux côtés du Conseil exécutif.

**Le Président Gilles GIOVANNANGELI** Il rappelle que ce sont des circonstances politiques qui l'ont conduit à accéder à la présidence du Conseil exécutif, suite à la démission du Président Gilles SIMEONI.

Il rend hommage au Président sortant en évoquant son sens des responsabilités qui lui a permis de garder le même cap pendant les 10 ans de mandature et de surmonter plusieurs crises, budgétaire avec les 100 millions d'euros de déficit de la mandature précédente, sanitaire avec le Covid. Il a su également accompagner et canaliser la révolte de la jeunesse corse suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA ; il a assumé le risque politique en actant le lancement du processus d'autonomie ; il a posé un cadre éthique et antimafia avec la création de la commission contre les pratiques mafieuses.

Il souligne que Gilles SIMEONI a représenté la Corse avec une volonté, une vision, une autorité, une intégrité, une probité sans précédent.

Pour sa part, **le Président du Conseil exécutif** mesure le poids de la responsabilité et de la tâche à accomplir en devenant Président ; cette tâche est guidée par la confiance que lui a accordée Gilles SIMEONI et cette responsabilité est au cœur de son engagement depuis 2021 auprès du Président sortant.

Cependant, il rappelle qu'il a son propre parcours, l'engagement d'un militant depuis plus de 40 ans avec pour fil conducteur, la défense des intérêts collectifs du peuple corse au sein des structures de la lutte de libération nationale durant sa jeunesse, puis l'engagement en politique locale pour être au plus près du terrain, un engagement civil et professionnel dans le monde associatif, sportif, dans l'entreprenariat social et dans le soutien au développement d'activités d'entreprises.

Il souligne que son parcours ne peut être dissocié de celui de sa sœur, Marie-France, qui a été sa compagne de route, sa boussole, sa conseillère et il a une pensée très forte pour elle aujourd'hui.

En accédant à la présidence du Conseil exécutif, il sait que le contexte est difficile, que la Corse connaît une crise budgétaire lui imposant de faire des choix et que, dans l'attente du statut d'autonomie et du levier que représentera le pouvoir législatif, il saura choisir les priorités qui devront répondre aux besoins du quotidien des corses et à leurs attentes concrètes.

**Le Président Gilles GIOVANNANGELI** fait observer que le Conseil exécutif de Corse présentera dans les mois qui viennent, trois grands chantiers : le premier concerne la jeunesse et l'éducation et verra le lancement d'un plan de rénovation des collèges et lycées en mobilisant les crédits du PTIC, ainsi que les fonds de la Banque Européenne

d'Investissement ; le deuxième chantier concernera la mobilité et permettra la poursuite et l'amplification des travaux sur les infrastructures routières, conformément au PPI voté par l'Assemblée de Corse il y a quelques semaines ; le troisième chantier est celui du logement, une priorité au cœur de la responsabilité historique des nationalistes, celle de permettre au peuple corse de vivre dignement sur sa terre face aux mécanismes de spéculation.

À ce sujet, il rappelle que l'Assemblée de Corse vient d'adopter un nouveau dispositif d'aide au logement qui permet de prioriser la résidence principale, de soutenir les logements communaux, d'aider les bailleurs privés prioritairement sur la rénovation du parc existant et il souhaite que, dans le cadre du processus d'autonomie, la Collectivité de Corse puisse exiger l'obtention d'un véritable statut de résident.

Au-delà de ces trois chantiers, **le Président du Conseil exécutif** souligne que la Collectivité de Corse aura à mettre en œuvre les chantiers stratégiques pour la Corse de 2030 et cela commencera par la révision du PADDUC, un PADDUC qui deviendra un véritable projet de société permettant de protéger, de rééquilibrer et de développer, mais aussi de protéger l'environnement, les espaces naturels, les ressources naturelles de l'île et les biens communs.

Le PADDUC révisé permettra également de protéger les espaces agricoles afin de les mettre en production et tendre ainsi vers l'autonomie alimentaire, de rééquilibrer l'urbain et le rural, le littoral et la montagne, les territoires plus riches et les plus pauvres

Il fait observer qu'il conviendra de s'appuyer sur une économie forte et résiliente, moins dépendante et plus soutenable et grâce au PADDUC, les entreprises pourront avoir accès à du foncier économique à travers la localisation de zones d'activités économiques.

Soulignant l'importance des politiques sociales, il précise que la Collectivité de Corse continuera à aider significativement, à travers des politiques sociales fortes et inclusives, les anciens, les familles, les enfants. Il évoque la création du CHU multisites, associant le public et le privé.

Concernant les transports et la mobilité, **le Président Gilles GIOVANNANGELI** rappelle que le Conseil exécutif devra préparer la nouvelle Délégation de Service Public 2028-2033 dans une situation complexe liée à la décarbonation et à l'augmentation des tarifs du carburant. Il estime que les Obligations de Service Public restent la base du système de transport de la Corse ; elles permettent aux Corses de se déplacer grâce aux tarifs résidents, à des prix abordables, de développer le tourisme, notamment par le dispositif d'achat de flux aériens.

Il croit à l'ouverture de la Corse vers la Méditerranée, vers l'Italie et la Sardaigne.

Il précise qu'un plan d'amélioration et de renouvellement des infrastructures hydrauliques sera engagé, sur 10 ans, permettant l'augmentation des capacités de stockage, notamment par la réhausse des barrages de Figari et de Codole.

Il évoque également l'approvisionnement en électricité de la Corse avec la livraison de la Centrale du Ricantu et le renforcement des liaisons avec l'Italie grâce au câble Sacoy. Tout cela sera en fonction avant 2028.

Il souligne que cette ambition ne pourra réussir qu'en activant deux leviers :

- le premier levier sera celui d'une administration aux côtés du Conseil exécutif, dont la réorganisation, en cours, va se poursuivre et s'accélérer. La Collectivité de Corse se doit d'être présente au contact des acteurs de la façon la plus efficace possible ;
- le second levier sera celui d'une nouvelle gouvernance d'un Conseil exécutif où siègent désormais le Président Gilles SIMEONI, riche de son expérience, de ses connaissances et de ses compétences, et le nouveau Président, pour les deux dernières années de cette mandature, qui devra inventer cette gouvernance plus collégiale, plus transversale, plus collective.

Il rappelle que la Présidente de l'Assemblée de Corse, forte de son expérience et de ses compétences, permettra de faire aboutir deux dossiers importants, celui de la prospective et celui des relations avec l'Europe, précisant, ainsi qu'elle a en charge le pilotage politique de l'action européenne de la Collectivité de Corse, de par ses fonctions et ses mandats européens.

Au plan des relations entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, il souligne l'importance des travaux qui devront se faire en commission, sur les lois organiques dans le cadre du statut d'autonomie. De même, il souhaite que les commissions de l'Assemblée de Corse travaillent sur la création d'une banque territoriale d'investissement et ce dossier pourrait être coconstruit entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Pour conclure, **le Président Gilles GIOVANNANGELI** rappelle que l'action de la majorité nationaliste s'inscrit dans les fondamentaux du nationalisme : la reconnaissance du peuple corse, la maîtrise du foncier et le statut de résident, la reconnaissance de la langue et l'obtention d'un statut de coofficialité.

Il estime que pour construire l'autonomie, à l'aube de la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale en juin prochain, il faut que les Corses se mobilisent, que les élus doivent réussir à convaincre, à Paris, les parlementaires et les forces politiques que la démarche portée par la Corse est, à la fois, historique et politique et qu'elle permettra de trouver des solutions mieux adaptées aux besoins et aux attentes des Corses.

Le statut d'autonomie garantira, dans le respect de la Constitution française, le principe de la dignité collective des règles faites en Corse, pour vivre en Corse au service de son peuple et de son avenir.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse lève la séance à 13h00.**

Fait à Ajaccio, le 4 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS